

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Femmes et Hommes

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE,
EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE, ORGANISE L'

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE - SESSION 2018

DATE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE : JEUDI 22 MARS 2018

NATURE DES ÉPREUVES :

- ❖ **Une épreuve écrite à caractère professionnel** portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en **trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux** et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).
- ❖ L'épreuve orale consiste en **un entretien** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS :

- ✓ **Préinscription en ligne sur le site internet www.cdg04.fr : du 24/10/2017 au 29/11/2017 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

- ✓ **Par voie postale : du 24/10/2017 au 29/11/2017 *.**

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (de 150 à 250g) et libellée aux Nom et adresse du candidat.

- ✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 24/10/2017 au 29/11/2017 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du Centre de Gestion indiqués ci-dessous.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 07 DÉCEMBRE 2017*.

CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AUX CANDIDATS :

- ▶ Peuvent présenter l'examen professionnel, les adjoints territoriaux d'animation ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Nota : Cependant, conformément à l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - SERVICE CONCOURS

Chemin de Font de Lagier - BP n°9 - 04130 VOLX / Tél. : 04 92 70 13 02 / Télécopie : 04 92 70 13 01

Courriel : concours@cdg04.fr / Accueil public : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.

* Le cachet de la poste faisant foi